

Groupe de l'Alliance progressiste des  
Socialistes & Démocrates  
au Parlement Européen

## Délégation socialiste française

Madame Marlène Schiappa  
Secrétaire d'État auprès du  
Premier Ministre  
Chargée de l'Egalité entre les femmes  
et les hommes  
55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Bruxelles, mercredi 24 janvier 2018

Madame la Ministre,

Les informations dont nous disposons à ce jour sur l'état des discussions techniques en cours au Conseil sur la proposition de directive relative au paquet conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle - nous surprennent mais surtout nous préoccupent vivement.

Elles nous surprennent à plus d'un titre. Tout d'abord car le Président de la République s'était engagé devant les Français à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, une grande cause nationale. Son engagement européen tel qu'affiché dans son discours de la Sorbonne, l'amène à vouloir définir « une vraie convergence sociale et rapprocher nos modèles sociaux » car, poursuivait-il, « nous avons besoin de reconstruire la grammaire d'un modèle social rénové, pas celui du XXème siècle, pas celui d'une économie de ratrappage ». Tels sont les enjeux européens et nationaux qui se posent à nous par l'émergence d'une meilleure conciliation entre la vie personnelle et de la vie professionnelle.

C'est donc avec étonnement et inquiétude que nous découvrons que notre pays, incontournable au Conseil, refuse de mener le combat politique de l'inscription, dans le droit européen, à l'image de ce qui a déjà été accompli pour le congé maternité, du principe d'une rémunération minimum du congé parental, du congé de paternité ainsi que du congé de proche aidant au motif d'un coût budgétaire excessif que cela représenterait ! Contribuant ainsi à la constitution d'une minorité de blocage au Conseil, la France empêcherait et, pire, bloquerait la possibilité d'une avancée historique dans la mise en place d'un modèle social moderne, authentiquement européen.

Comment ne pas s'émouvoir face à ce positionnement en totale contradiction avec les déclarations tenues par le Président ? Pour les progressistes que nous sommes, la convergence sociale par le haut au niveau européen n'est pas un coût mais une valeur ajoutée. Un cadre favorable à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle améliore la qualité de vie pour les citoyens et citoyennes, ce qui se traduit par une amélioration des performances des entreprises. 78% des Français interrogés par l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) reconnaissent ne pas souhaiter de nouvelles responsabilités professionnelles si cela signifie qu'ils perdent en qualité de vie personnelle. Alors que dix État membres n'ont toujours pas de congé paternité et que le coût de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle repose encore et

### Délégation Socialiste Française au Parlement européen

Courriel : [s-d.delegationfr@europarl.europa.eu](mailto:s-d.delegationfr@europarl.europa.eu)

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-M05074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63

toujours sur les familles, il y a donc urgence à légiférer pour celles-ci et la compétitivité des entreprises.

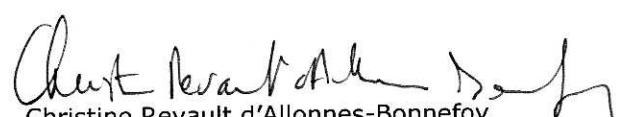
Nous n'ignorons pas l'urgence française non plus. Dans notre pays, ce sont la plupart du temps les mères qui prennent un congé parental puisque ce sont encore et toujours elles qui perçoivent le salaire le plus bas. Cette situation n'est pas sans provoquer des retards dans l'avancement de carrière doublés de discriminations au retour au travail.

Nous comprenons que conjointement avec les ministres Gérald Darmanin, Muriel Pénicaud et Agnès Buzyn, vous avez commandé un rapport sur le congé paternité à l'inspection générale des affaires sociales, afin « d'étudier toutes les possibilités d'allongement, mais aussi de meilleures rémunérations et de meilleures informations du congé paternité ».

Nous voulons croire que le résultat de cette étude ainsi que le travail de réflexion mené à l'Assemblée nationale pour un nouveau congé maternité harmonisé vous convaincra de l'importance de légiférer pour une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Tout en prenant acte de la modification de l'ordonnancement juridique français qui attribue un rôle prépondérant aux accords d'entreprises, nous souhaitons que les négociations en cours à Bruxelles sur cet ensemble législatif soient perçues par le gouvernement français comme essentielles et non comme un sujet subalterne.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy  
Présidente

Eric Andrieu, Guillaume Balas, Pervenche Berès, Jean-Paul Denanot, Sylvie Guillaume, Louis-Joseph Manscour, Edouard Martin, Emmanuel Maurel, Vincent Peillon, Virginie Rozière, Isabelle Thomas

Copie : Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail  
Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé  
Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics

#### Délégation Socialiste Française au Parlement européen

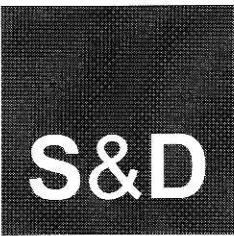
Courriel : s-d.delegationfr@europarl.europa.eu

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63



Groupe de l'Alliance progressiste des  
Socialistes & Démocrates  
au Parlement Européen

## Délégation socialiste française

Madame Agnès Buzyn  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, Avenue Duquesne  
75350 Paris 07SP

Bruxelles, mercredi 24 janvier 2018

Madame la Ministre,

Les informations dont nous disposons à ce jour sur l'état des discussions techniques en cours au Conseil sur la proposition de directive relative au paquet conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle - nous surprennent mais surtout nous préoccupent vivement.

Elles nous surprennent à plus d'un titre. Tout d'abord car le Président de la République s'était engagé devant les Français à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, une grande cause nationale. Son engagement européen tel qu'affiché dans son discours de la Sorbonne, l'amène à vouloir définir « une vraie convergence sociale et rapprocher nos modèles sociaux » car, poursuivait-il, « nous avons besoin de reconstruire la grammaire d'un modèle social rénové, pas celui du XXème siècle, pas celui d'une économie de rattrapage ». Tels sont les enjeux européens et nationaux qui se posent à nous par l'émergence d'une meilleure conciliation entre la vie personnelle et de la vie professionnelle.

C'est donc avec étonnement et inquiétude que nous découvrons que notre pays, incontournable au Conseil, refuse de mener le combat politique de l'inscription, dans le droit européen, à l'image de ce qui a déjà été accompli pour le congé maternité, du principe d'une rémunération minimum du congé parental, du congé de paternité ainsi que du congé de proche aidant au motif d'un coût budgétaire excessif que cela représenterait ! Contribuant ainsi à la constitution d'une minorité de blocage au Conseil, la France empêcherait et, pire, bloquerait la possibilité d'une avancée historique dans la mise en place d'un modèle social moderne, authentiquement européen.

Comment ne pas s'émouvoir face à ce positionnement en totale contradiction avec les déclarations tenues par le Président ? Pour les progressistes que nous sommes, la convergence sociale par le haut au niveau européen n'est pas un coût mais une valeur ajoutée. Un cadre favorable à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle améliore la qualité de vie pour les citoyens et citoyennes, ce qui se traduit par une amélioration des performances des entreprises. 78% des Français interrogés par l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) reconnaissent ne pas souhaiter de nouvelles responsabilités professionnelles si cela signifie qu'ils perdent en qualité de vie personnelle. Alors que dix État membres n'ont toujours pas de congé paternité et que le coût de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle repose encore et toujours sur les familles, il y a donc urgence à légiférer pour celles-ci et la compétitivité des entreprises.

### Délégation Socialiste Française au Parlement européen

Courriel : s-d.delegationfr@europarl.europa.eu

Site Internet : deputes-socialistes.eu

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63

Nous n'ignorons pas l'urgence française non plus. Dans notre pays, ce sont la plupart du temps les mères qui prennent un congé parental puisque ce sont encore et toujours elles qui perçoivent le salaire le plus bas. Cette situation n'est pas sans provoquer des retards dans l'avancement de carrière doublés de discriminations au retour au travail.

Nous comprenons que conjointement avec les ministres Marlène Schiappa, Gérald Darmanin et Muriel Pénicaud vous avez commandé un rapport sur le congé paternité à l'inspection générale des affaires sociales, afin « d'étudier toutes les possibilités d'allongement, mais aussi de meilleures rémunérations et de meilleures informations du congé paternité ».

Nous voulons croire que le résultat de cette étude ainsi que le travail de réflexion mené à l'Assemblée nationale pour un nouveau congé maternité harmonisé vous convaincra de l'importance de légiférer pour une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Tout en prenant acte de la modification de l'ordonnancement juridique français qui attribue un rôle prépondérant aux accords d'entreprises, nous souhaitons que les négociations en cours à Bruxelles sur cet ensemble législatif soient perçues par le gouvernement français comme essentielles et non comme un sujet subalterne.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy  
Présidente

Eric Andrieu, Guillaume Balas, Pervenche Berès, Jean-Paul Denanot, Sylvie Guillaume, Louis-Joseph Mansour, Edouard Martin, Emmanuel Maurel, Vincent Peillon, Virginie Rozière, Isabelle Thomas

Copie : Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail  
Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics

**Délégation Socialiste Française au Parlement européen**

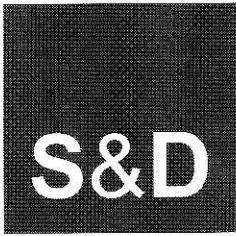
Courriel : s-d.delegationfr@europarl.europa.eu

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63



**Groupe de l'Alliance progressiste des  
Socialistes & Démocrates  
au Parlement Européen**

**Délégation socialiste française**

Monsieur Gérald Darmanin  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Bruxelles, mercredi 24 janvier 2018

Monsieur le Ministre,

Les informations dont nous disposons à ce jour sur l'état des discussions techniques en cours au Conseil sur la proposition de directive relative au paquet conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle - nous surprennent mais surtout nous préoccupent vivement.

Elles nous surprennent à plus d'un titre. Tout d'abord car le Président de la République s'était engagé devant les Français à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, une grande cause nationale. Son engagement européen tel qu'affiché dans son discours de la Sorbonne, l'amène à vouloir définir « une vraie convergence sociale et rapprocher nos modèles sociaux » car, poursuivait-il, « nous avons besoin de reconstruire la grammaire d'un modèle social rénové, pas celui du XXème siècle, pas celui d'une économie de ratrappage ». Tels sont les enjeux européens et nationaux qui se posent à nous par l'émergence d'une meilleure conciliation entre la vie personnelle et de la vie professionnelle.

C'est donc avec étonnement et inquiétude que nous découvrons que notre pays, incontournable au Conseil, refuse de mener le combat politique de l'inscription, dans le droit européen, à l'image de ce qui a déjà été accompli pour le congé maternité, du principe d'une rémunération minimum du congé parental, du congé de paternité ainsi que du congé de proche aidant au motif d'un coût budgétaire excessif que cela représenterait ! Contribuant ainsi à la constitution d'une minorité de blocage au Conseil, la France empêcherait et, pire, bloquerait la possibilité d'une avancée historique dans la mise en place d'un modèle social moderne, authentiquement européen.

Comment ne pas s'émouvoir face à ce positionnement en totale contradiction avec les déclarations tenues par le Président ? Pour les progressistes que nous sommes, la convergence sociale par le haut au niveau européen n'est pas un coût mais une valeur ajoutée. Un cadre favorable à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle améliore la qualité de vie pour les citoyens et citoyennes, ce qui se traduit par une amélioration des performances des entreprises. 78% des Français interrogés par l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) reconnaissent ne pas souhaiter de nouvelles responsabilités professionnelles si cela signifie qu'ils perdent en qualité de vie personnelle. Alors que dix État membres n'ont toujours pas de congé paternité et que le coût de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle repose encore et toujours sur les familles, il y a donc urgence à légiférer pour celles-ci et la compétitivité des entreprises.

**Délégation Socialiste Française au Parlement européen**

Courriel : [s-d.delegationfr@europarl.europa.eu](mailto:s-d.delegationfr@europarl.europa.eu)

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63

toujours sur les familles, il y a donc urgence à légiférer pour celles-ci et la compétitivité des entreprises.

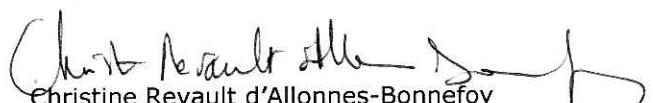
Nous n'ignorons pas l'urgence française non plus. Dans notre pays, ce sont la plupart du temps les mères qui prennent un congé parental puisque ce sont encore et toujours elles qui perçoivent le salaire le plus bas. Cette situation n'est pas sans provoquer des retards dans l'avancement de carrière doublés de discriminations au retour au travail.

Nous comprenons que conjointement avec les ministres Marlène Schiappa, Agnès Buzyn et Muriel Pénicaud, vous avez commandé un rapport sur le congé paternité à l'inspection générale des affaires sociales, afin « d'étudier toutes les possibilités d'allongement, mais aussi de meilleures rémunérations et de meilleures informations du congé paternité ».

Nous voulons croire que le résultat de cette étude ainsi que le travail de réflexion mené à l'Assemblée nationale pour un nouveau congé maternité harmonisé vous convaincra de l'importance de légiférer pour une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Tout en prenant acte de la modification de l'ordonnancement juridique français qui attribue un rôle prépondérant aux accords d'entreprises, nous souhaitons que les négociations en cours à Bruxelles sur cet ensemble législatif soient perçues par le gouvernement français comme essentielles et non comme un sujet subalterne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy  
Présidente

Eric Andrieu, Guillaume Balas, Pervenche Berès, Jean-Paul Denanot, Sylvie Guillaume, Louis-Joseph Mansour, Edouard Martin, Emmanuel Maurel, Vincent Peillon, Virginie Rozière, Isabelle Thomas

Copie : Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes

Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail

#### Délégation Socialiste Française au Parlement européen

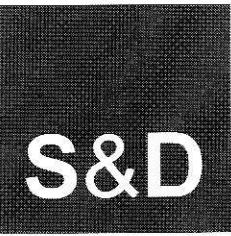
Courriel : s-d.delegationfr@europarl.europa.eu

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63



Groupe de l'Alliance progressiste des  
Socialistes & Démocrates  
au Parlement Européen

## Délégation socialiste française

Madame Muriel Pénicaud  
Ministre du Travail  
127, rue de Grenelle  
75007 Paris 07

Bruxelles, mercredi 24 janvier 2018

Madame la Ministre,

Les informations dont nous disposons à ce jour sur l'état des discussions techniques en cours au Conseil sur la proposition de directive relative au paquet conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle - nous surprennent mais surtout nous préoccupent vivement.

Elles nous surprennent à plus d'un titre. Tout d'abord car le Président de la République s'était engagé devant les Français à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes, une grande cause nationale. Son engagement européen tel qu'affiché dans son discours de la Sorbonne, l'amène à vouloir définir « une vraie convergence sociale et rapprocher nos modèles sociaux » car, poursuivait-il, « nous avons besoin de reconstruire la grammaire d'un modèle social rénové, pas celui du XXème siècle, pas celui d'une économie de ratrappage ». Tels sont les enjeux européens et nationaux qui se posent à nous par l'émergence d'une meilleure conciliation entre la vie personnelle et de la vie professionnelle.

C'est donc avec étonnement et inquiétude que nous découvrons que notre pays, incontournable au Conseil, refuse de mener le combat politique de l'inscription, dans le droit européen, à l'image de ce qui a déjà été accompli pour le congé maternité, du principe d'une rémunération minimum du congé parental, du congé de paternité ainsi que du congé de proche aidant au motif d'un coût budgétaire excessif que cela représenterait ! Contribuant ainsi à la constitution d'une minorité de blocage au Conseil, la France empêcherait et, pire, bloquerait la possibilité d'une avancée historique dans la mise en place d'un modèle social moderne, authentiquement européen.

Comment ne pas s'émouvoir face à ce positionnement en totale contradiction avec les déclarations tenues par le Président ? Pour les progressistes que nous sommes, la convergence sociale par le haut au niveau européen n'est pas un coût mais une valeur ajoutée. Un cadre favorable à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle améliore la qualité de vie pour les citoyens et citoyennes, ce qui se traduit par une amélioration des performances des entreprises. 78% des Français interrogés par l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) reconnaissent ne pas souhaiter de nouvelles responsabilités professionnelles si cela signifie qu'ils perdent en qualité de vie personnelle. Alors que dix État membres n'ont toujours pas de congé paternité et que le coût de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle repose encore et toujours sur les familles, il y a donc urgence à légiférer pour celles-ci et la compétitivité des entreprises.

### Délégation Socialiste Française au Parlement européen

Courriel : [s-d.delegationfr@europarl.europa.eu](mailto:s-d.delegationfr@europarl.europa.eu)

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-M05074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63

toujours sur les familles, il y a donc urgence à légiférer pour celles-ci et la compétitivité des entreprises.

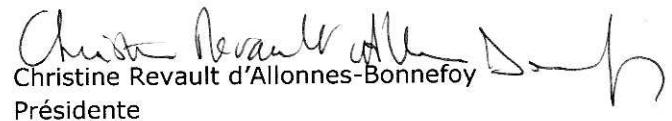
Nous n'ignorons pas l'urgence française non plus. Dans notre pays, ce sont la plupart du temps les mères qui prennent un congé parental puisque ce sont encore et toujours elles qui perçoivent le salaire le plus bas. Cette situation n'est pas sans provoquer des retards dans l'avancement de carrière doublés de discriminations au retour au travail.

Nous comprenons que conjointement avec les ministres Marlène Schiappa, Agnès Buzyn et Gérald Darmanin, vous avez commandé un rapport sur le congé paternité à l'Inspection générale des affaires sociales, afin « d'étudier toutes les possibilités d'allongement, mais aussi de meilleures rémunérations et de meilleures informations du congé paternité ».

Nous voulons croire que le résultat de cette étude ainsi que le travail de réflexion mené à l'Assemblée nationale pour un nouveau congé maternité harmonisé vous convaincra de l'importance de légiférer pour une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Tout en prenant acte de la modification de l'ordonnancement juridique français qui attribue un rôle prépondérant aux accords d'entreprises, nous souhaitons que les négociations en cours à Bruxelles sur cet ensemble législatif soient perçues par le gouvernement français comme essentielles et non comme un sujet subalterne.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

  
Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy  
Présidente

Eric Andrieu, Guillaume Balas, Pervenche Berès, Jean-Paul Denanot, Sylvie Guillaume, Louis-Joseph Mansour, Edouard Martin, Emmanuel Maurel, Vincent Peillon, Virginie Rozière, Isabelle Thomas

Copie : Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé  
Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics

**Délégation Socialiste Française au Parlement européen**

Courriel : s-d.delegationfr@europarl.europa.eu

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

• 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09

• Allée du Printemps, WIC-M05074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29

• 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63